

A CONTRE COURANT
BP 12123
68060 MULHOUSE Cedex 2
courrier@acontrecourant.org
Tél/Fax. 03 89 46 29 79

Mulhouse, le 2 décembre 2012

Courriel adressé aux personnels du Ministère de la culture et de la communication,
concernés par le problème des aides à la presse

Mesdames, Messieurs,

Vous trouverez [ici deux courriers](#) adressés en octobre et novembre 2012 à direction de la facturation de La Poste au nom de l'équipe de la revue «*A Contre Courant*». (La version du courrier d'octobre parue dans *A Contre Courant* n° 238 est [ici](#)). Restés pour l'instant sans réponse, ces courriers décrivent les procédés hors normes réglementaires et démocratiques utilisés par quelques cadres zélés de la Poste en Alsace. A ce jour, ils n'ont pas été dissuadés dans leur action qui met en péril une revue qui paraît depuis 24 ans. Il est vrai que depuis plus d'un an «*A Contre Courant*» a eu l'audace de mettre régulièrement en cause dans ses colonnes quelques aspects de l'action de l'administration postale...

Ces deux courriers et d'[autres articles publiés dans la revue et mis en ligne sur le site d'A Contre Courant](#) posent le problème des aides à la presse et notamment du rôle que pourrait jouer La Poste en la matière. Ils sont donc de nature à alimenter la réflexion en cours au Ministère de la culture et de la communication qui envisage de distribuer ces aides selon de nouveaux critères, suite à un engagement pris durant la campagne pour l'élection présidentielle.

Nous espérons que ces textes, ainsi que tous ceux élaborés par [un collectif national](#) (regroupant dès 2005 de nombreuses associations et syndicats) qui s'est prononcé il y a quelques années pour une «*Refondation des aides publiques à la presse, pour que celles-ci bénéficient prioritairement aux médias sans but lucratifs*», retiendront votre attention et que vos décisions tiendront compte des revendications des petites revues indépendantes et de leurs lecteurs ([une pétition accessible](#) sur internet a déjà rassemblé plus de 1000 signataires – dont celle d'un député PS bas-rhinois - et une centaine dans sa version papier).

Nous espérons également que cette réorganisation des aides s'accompagnera de dispositions permettant aux petites revues d'être entendues. Ce qui n'a jamais été le cas dans le passé. Dans la Commission Tripartite Etat-Presse-Poste, par exemple, n'ont siégé que des grands patrons de presse ; ceux qui, «*propagandistes du libéralisme le plus pur et des coupes budgétaires les plus dures*», comme l'écrit Serge Halimi dans le Monde Diplomatique de décembre 2012, savent «*se métamorphoser en poupons gloutons collés au*

sein de la mamma étatique». Ceux-là se sont octroyé la manne apportée par le contribuable, au détriment des petites publications qui contribuent pourtant fortement à la vitalité du débat démocratique et à la diffusion d'une information de qualité.

La Poste a majoré arbitrairement de 140 à 190 euros la facture de chacun des derniers envois d' *«A Contre Courant»*. Des sommes qui peuvent vous paraître dérisoires. Ce sont pourtant des obstacles de ce genre - progressivement mis en place depuis une quinzaine d'années - qui ont provoqué la disparition du registre de la CPPAP de près de 5000 revues comme la nôtre. Alors que la presse à gros tirage est doublement subventionnée : par ses recettes publicitaires et par des tarifs postaux parfois 5 à 6 fois inférieurs à ceux que nous devons acquitter.

Faciliter la liberté d'expression en facilitant la diffusion de publications à but non lucratif et renforcer le caractère de service public de La Poste vont de pair. Convenez que pour ce faire les mesures à prendre sont évidentes. Calmer dans l'immédiat les ardeurs destructrices de quelques postiers alsaciens sera le plus facile, même si ces ardeurs s'inscrivent dans des choix politiques nationaux anciens et bien ancrés. Décider d'une refondation des aides publiques à la presse sera plus difficile, car il faudra alors bousculer de puissants intérêts. Nous espérons néanmoins que vous prendrez ces décisions.

Soyez assurés, Mesdames et Messieurs, que dans la mesure de nos modestes moyens nous prendrons notre part à ce combat pour la liberté d'expression, comme nous l'avons toujours fait.

Pour l'équipe de la revue *«A Contre Courant»*

B. Schaeffer

A CONTRE COURANT
BP 12123
68060 MULHOUSE Cedex 2
courrier@contrecourant.org
Tél/Fax. 03 89 46 29 79

Mulhouse, le 2 décembre 2012

à

Madame Aurélie Filippetti
Ministre de la Culture et de la Communication
3, rue de Valois
75001 PARIS

Madame la Ministre,

La consultation par internet de l'organigramme de votre ministère ne m'ayant pas permis de trouver des adresses électroniques clairement pertinentes, je me permets de vous faire parvenir sous ce pli une copie papier du courriel que je viens d'adresser à quelques personnes de votre ministère qui semblent plus particulièrement chargées du problème des aides à la presse.

Ce courriel contient des liens permettant d'accéder à plusieurs documents. S'il n'est pas arrivé sur les bons écrans, il suffira de m'indiquer une ou plusieurs adresses électroniques de personnes ou de services de votre ministère. Je me chargerai alors si nécessaire de leur envoyer ce courriel.

Merci de nous faire savoir quelle suite vous donnerez à **notre demande de calmer dans l'immédiat les ardeurs destructrices de quelques postiers alsaciens qui mettent en péril notre revue**, et ce, sans aucun respect des normes réglementaires et démocratiques ; nous informerons nos lectrices et nos lecteurs comme nous le faisons depuis que notre publication est menacée. Nous les informerons aussi sur la manière dont vous envisagez la **refondation des aides à la presse**, dès lors que nous aurons des précisions à ce sujet.

Dans l'attente de votre réponse ou de celle de vos services, nous espérons Madame la Ministre, que, comme nous, vous estimez qu'il est nécessaire aujourd'hui de montrer beaucoup de détermination dans le combat pour la liberté d'expression.

Pour l'équipe de la revue «*A Contre Courant*»

B. Schaeffer

En annexe sous ce pli : une copie du courriel adressé à vos services.